

COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DÉLIBÉRATION n° 2024/03/21-02

Désignation d'un représentant des personnels élu à la Commission de la formation et de la vie universitaire dans les collèges A et B au sein du conseil de gestion du Service commun d'action sociale et culturelle (SCASC)

La Commission de la formation et de la vie universitaire, en sa séance du 21 mars 2024, sous la présidence de M. Eric Berton, Président d'Aix-Marseille Université, représenté par Mme Sophie de Cacqueray, Vice-présidente formation,

Vu le Code de l'éducation,

Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

Vu la délibération n° 2021/12/15-12 du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 15 décembre 2021 portant approbation des Statuts du Service commun d'action sociale et culturelle d'Aix-Marseille Université,

Considérant qu'un membre élu représentant des personnels à la Commission de la formation et de la vie universitaire doit siéger au sein du Conseil de gestion du Service commun d'action sociale et culturelle,

Considérant le siège vacant dans ce Conseil de gestion à la suite du renouvellement des représentants au sein des conseils centraux d'AMU les 8 et 9 novembre 2023,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

DESIGNE Madame Alexandrine BERTAUD en qualité de membre élu représentant des personnels à la Commission de la formation et de la vie universitaire pour siéger au sein du Conseil de gestion du Service commun d'action sociale et culturelle de l'établissement, pour la durée de son mandat.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Composition : 40 membres
Membres en exercice : 40
Quorum : 21
Présents et représentés : 34

Fait à Marseille, le 21 mars 2024



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

